

Raccordement des eaux usées non domestiques à un réseau public d'assainissement

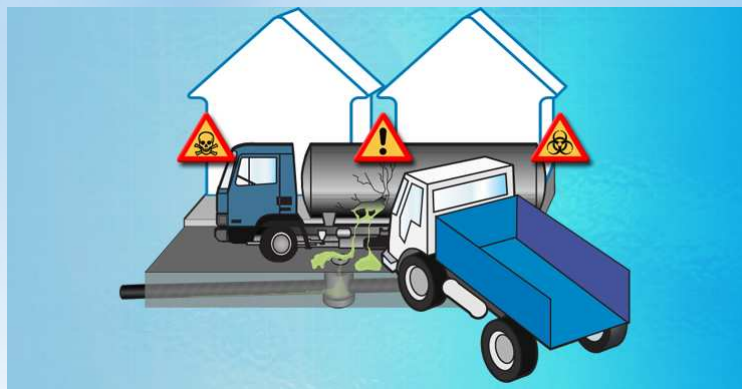
Application sur le BAB



Sandrine TURBEZ

Chef de projet - Agence BAB Adour Nive

Lyonnaise des Eaux France



Plan de l'intervention

- I. Cadre réglementaire
- II. Autorisation et convention de déversement
- III. Démarche à suivre : application sur le BAB
- IV. Bilan et perspectives

Conditions de raccordement au réseau public

- Introduction

- **Cadre réglementaire**

- Autorisation et convention de déversement

- Application sur le BAB

- Bilan et perspectives

Eaux vannes,
Eaux
ménagères

Eaux usées domestiques

Raccordement obligatoire au réseau public
Code de la santé publique

Eaux issues des
activités d'exploitation
et d'entretien
réalisées dans des
locaux non
domestiques

Eaux usées non domestiques

→ Déversement au milieu naturel

Loi sur l'eau / Loi sur les ICPE

→ Raccordement au réseau public (EU / EP)

Code de la santé publique

Loi sur les ICPE

Le Code de la Santé Publique (art. L 1331-10)

- Introduction
- Cadre réglementaire
- Autorisation et convention de déversement
- Application sur le BAB
- Bilan et perspectives

« Tout déversement d'eaux usées non domestiques doit être autorisé au préalable par la collectivité propriétaire des ouvrages empruntés par ces eaux usées.

L'autorisation fixe les caractéristiques que doivent présenter ces eaux usées pour être reçues.

L'autorisation peut être subordonnée à la participation de l'auteur du déversement aux dépenses entraînées par la réception de ces eaux pour la collectivité. »

Conditions de raccordement au réseau public

- Introduction
- **Cadre réglementaire**
- Autorisation et convention de déversement
- Application sur le BAB
- Bilan et perspectives

Eaux vannes,
Eaux
ménagères

Eaux usées domestiques

Raccordement obligatoire au réseau public
Code de la santé publique

Eaux issues des
activités d'exploitation
et d'entretien
réalisées dans des
locaux non
domestiques

Eaux usées non domestiques

Raccordement au réseau public (EU / EP)

**Code de la
Santé Publique**

**Textes spécifiques
aux ICPE**

**Règlement
Assainissement**

Autorisation et convention de déversement

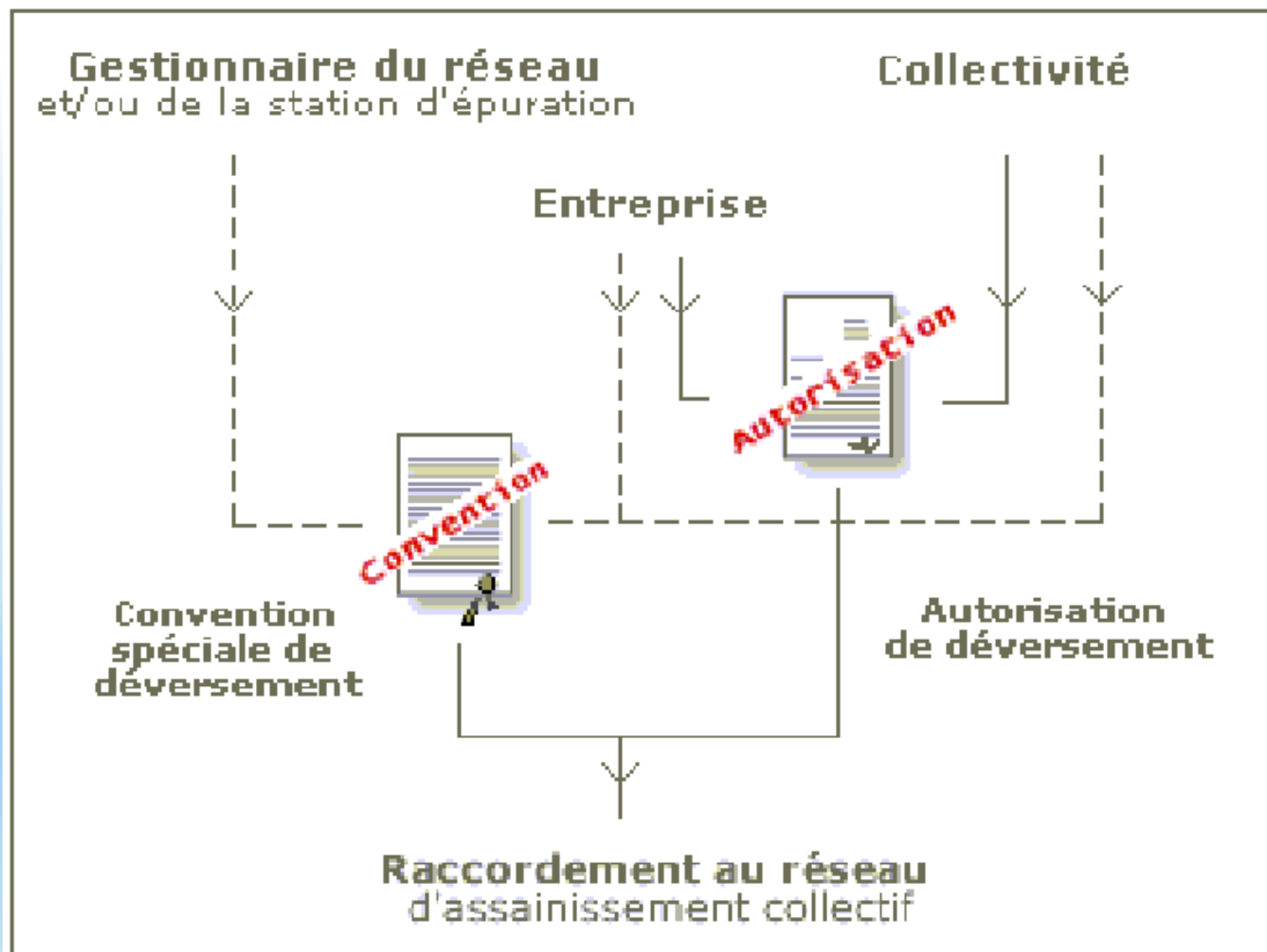
- Introduction
- Cadre réglementaire
- **Autorisation et convention de déversement**
- Application sur le BAB
- Bilan et perspectives

■ L'arrêté d'autorisation

- Acte administratif obligatoire
- Décision unilatérale de la collectivité
- Fixe les caractéristiques du rejet pour être accepté

■ Convention spéciale de déversement

- Acte de droit privé : contrat, facultatif
- Décision multipartite entre:
 - ✓ la collectivité
 - ✓ l'entreprise
 - ✓ le délégataire du service assainissement
- Contractualise et fixe les modalités d'application techniques, juridiques et financières complémentaires à la mise en œuvre de l'arrêté d'autorisation



- ➡ Autorisation de déversement est obligatoire
- ➡ La convention est facultative
- ➡ La convention spéciale de déversement ne peut se substituer à une autorisation de déversement

Les enjeux : points de vue collectivité et exploitant de l'assainissement

- Introduction
- Cadre réglementaire
- Autorisation et convention de déversement
- Application sur le BAB
- Bilan et perspectives

■ Réglementaires

- Respecter le code de la santé publique et veiller à la salubrité publique (L.1331-10 du CSP)
- Respecter la loi sur l'eau et ses décrets d'application (Arrêté du 22/12/94)
- Appliquer le règlement d'assainissement et assurer le contrôle des rejets

■ Juridiques : minimiser les risques et les responsabilités

- Collectivité : Éviter d'exposer la responsabilité pénale et administrative du maire
- Exploitant : Protection des personnels d'exploitation

Les enjeux : points de vue collectivité et exploitant de l'assainissement



- Introduction
- Cadre réglementaire
- Autorisation et convention de déversement
- Application sur le BAB
- Bilan et perspectives

■ Techniques / environnementaux

- Protection des réseaux de collecte et des STEP
- Pérennité des filières de valorisation des déchets de l'assainissement
- Réduction des nuisances générées
- Maîtrise des pollutions à la source
- Protection du milieu naturel et de la ressource en eau

■ Économiques

- Respect de l'équité des prix vis à vis des particuliers et du service rendu :
 - ✓ Application du principe pollueur-payeur
 - ✓ Financement spécial de raccordement pour diminuer les charges d'exploitation

Les enjeux : point de vue de l'industriel

- Introduction
- Cadre réglementaire
- Autorisation et convention de déversement
- Application sur le BAB
- Bilan et perspectives

⇒ **Conformité avec la réglementation**

⇒ **Réduction du risque d'avoir sa responsabilité pénale exposée en cas de dommages**

⇒ **Garantie de traitement des effluents + alternative à la réalisation d'une STEP industrielle autonome**

⇒ **Réponse aux exigences de la certification ISO 14 001**

Méthodologie : Travail préparatoire - Démarche terrain

Planification

- Introduction
- Cadre réglementaire

Recherche de l'historique

Recueil des données complémentaires

- Autorisation et convention de déversement

Analyse de l'existant

- Application sur le BAB
- Bilan et perspectives



Mesurer les impacts des rejets sur le système d'assainissement (réseau + station) et sur le devenir des boues







Fixer les conditions d'acceptabilité

Méthodologie : Régularisation administrative

Étapes :

- Introduction
- Cadre réglementaire
- Autorisation et convention de déversement
- Application sur le BAB
- Bilan et perspectives

- Préparation du dossier de l'industriel  **LDEF**
- Rédaction de l'autorisation de rejet sous forme d'arrêté  **LDEF**
- Rédaction de la convention de déversement  **LDEF**
- Instruction et délibération  **le service assainissement de la CABAB**
- Présentation au Bureau de Communauté
- Décision et signature des documents **par le Président**

⇒ Suivi à mettre en œuvre

Bilan et perspectives



Bilan :

■ Étapes préparatoires :

☞ **Réalisé**

■ Démarche terrain :

✓ 100 % visites sur BTZ et Anglet

✓ 50 % des dossiers en délibération CABAB

✓ 50 % des dossiers en instruction LDEF

Perspectives :

■ Lancement sur Bayonne

☞ **septembre 2004**

■ Mise en œuvre de l'autosurveillance et du suivi des autorisations et des conventions

☞ **début 2005**

■ Mise en œuvre du dispositif sur des secteurs d'activités ciblées

☞ **2005**

• Introduction

• Cadre réglementaire

• Autorisation et convention de déversement

• Application sur le BAB

• Bilan et perspectives

Merci de votre attention

et...

n'hésitez pas à poser des questions !